

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2023

CADRE D'EMPLOIS des TECHNICIENS TERRITORIAUX

pour l'accès au GRADE de technicien principal de 1ère classe

Le Président de SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE LA MARNE

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des TECHNICIENS TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
<i>M. BATALLA Julien</i>	technicien principal de 2ème classe	technicien principal de 1ère classe	1	Dossier recevable

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Fait à Châlons-en-Champagne

le 20 janvier 2023

Le Président



P. DESAUTELS